**Zeitschrift:** Revue internationale de théologie = Internationale theologische

Zeitschrift = International theological review

**Band:** 14 (1906)

**Heft:** 55

Rubrik: Chronique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### **CHRONIQUE**

#### THÉOLOGIQUE ET ECCLÉSIASTIQUE.

\* Une étude de M. Turmel sur Bossuet. — Il n'est pas facile de préciser dans quelle mesure Bossuet fut un théologien personnel, et dans quelle mesure il fut soit augustinien, soit thomiste, soit scotiste, etc. La nouvelle étude que M. Turmel lui a consacrée dans la « Revue du clergé français » (n. 275, 1er mai 1906), contribuera à rendre cette tâche plus facile: car cette étude est objective, assez détaillée et impartiale. L'auteur n'apprécie pas (je le regrette), mais du moins il expose, et cela avec une sincérité d'autant plus louable que, d'ordinaire, la plupart des théologiens romanistes cachent tout ce qui est de nature à combattre leur système.

Combien les théologiens furent opposés entre eux sur les questions de la grâce, de la prédestination, du péché originel, du sort des enfants morts sans baptême, des faits dits dogmatiques, de la valeur doctrinale des Pères, de l'infaillibilité soit de l'Eglise, soit du pape, etc., M. Turmel ne craint pas de le mettre en lumière, au risque de provoquer dans tous ses lecteurs la pensée suivante: Si, dans des matières aussi graves, les Pères et les théologiens de valeur ont enseigné le oui et le non, tous les vrais chrétiens n'ontils pas encore le même droit? et dès lors que devient la prétendue autorité dogmatique du pape? n'est-elle pas tout simplement usurpée?

Citons, comme curieux spécimen, le passage suivant (p. 473-475): «Il n'entend rien à la doctrine de saint Augustin 1). » Tel était le propos irrévérencieux que l'on tenait sur Bossuet dans le camp de Port-Royal. Et, au premier abord, ce reproche ne laisse pas de nous surprendre. Que manquait-il donc au Traité du libre arbitre et à la Défense pour réaliser l'idéal janséniste? Pourtant les disciples de l'évêque d'Ypres avaient raison de ne pas compter Bossuet comme l'un des leurs. Ils ne comprenaient ou, du moins, ils ne formulaient exactement comme lui ni le gouvernement divin, ni les

<sup>1)</sup> LEDIEU, Journal, I, 91, met ce propos dans la bouche des oratoriens. Voir: ibid., I, 78.

textes du docteur d'Hippone. Les jansénistes déclaraient que, seuls, les prédestinés avaient été appelés au salut par Dieu; ils appuyaient ce sentiment sur saint Augustin; et ils rejetaient comme un nonsens la grâce suffisante des thomistes 1) dont ils prétendaient n'apercevoir aucune trace chez leur docteur de prédilection. Or l'auteur de la Défense, on l'a dit, croyait que Dieu appelle tous les hommes au salut; il était fermement attaché à la doctrine thomiste de la grâce suffisante; et, tout en reconnaissant que saint Augustin n'avait presque exclusivement mentionné que la grâce efficace, il estimait néanmoins pouvoir trouver dans ses textes la grâce suffisante ainsi que l'appel de tous les hommes au salut 2).

Les formules n'étaient donc pas les mêmes de part et d'autre. Mabillon en fit l'expérience à ses dépens. Chargé par les Mauristes de rédiger une Préface générale pour leur édition des œuvres de saint Augustin, l'illustre bénédictin avait laissé entendre que la doctrine de la grâce suffisante était étrangère au grand docteur africain. Mais il avait compté sans l'évêque de Meaux. Bossuet se fit présenter la Préface. Elle lui déplut et, en la renvoyant à son auteur, il fit connaître les corrections qu'il attendait. Mabillon voulut biaiser; ce fut en vain. La Préface parut trois fois sous les yeux de son rigoureux censeur qui l'éplucha et ne donna le bon à tirer que lorsqu'il n'y démêla plus aucune trace de l'esprit janséniste. Mabillon « en pleurait de tristesse et de dépit », nous dit dom Thuillier; mais il dut s'exécuter et écrire que saint Augustin a enseigné la grâce suffisante ainsi que la volonté divine antécédente du salut de tous les hommes 3).

Ceci se passait en 1700. Trois ans après, l'affaire du Cas de conscience remit le jansénisme à l'ordre du jour, et l'évêque de Meaux, déjà sur le bord de la tombe, aimait à en entretenir l'abbé Ledieu. Il déclarait alors entendre « à merveille » Jansénius et saint Augustin qu'il « avait relus tout nouvellement »; et il affirmait que leur doctrine était complètement différente. « Il ajoutait que le sens hérétique des propositions de Jansénius était clair par son livre... qu'il faut de nécessité reconnaître une vraie grâce suffisante qui est un pouvoir prochain de faire le bien ou d'éviter le mal, pour n'être pas janséniste; que l'on a beau dire que ce n'est pas entendre la

<sup>1)</sup> Voir, dans la seconde des *Lettres provinciales*, les sarcasmes de Pascal à l'adresse de la grâce suffisante des thomistes.

<sup>2)</sup> Défense ..., XIII, 14; dans LACHAT, IV, 599.

<sup>3)</sup> Dom THUILLIER, Histoire de la nouvelle édition de saint Augustin..., p. 25 et suiv. — INGOLD, Bossuet et l'édition bénédictine de saint Augustin, dans la Revue Bossuet, 1900, p. 159. — D'après Ingold, p. 163, Mabillon établit que la grâce suffisante peut être prouvée par saint Augustin. Cette assertion n'appartient pas au texte primitif du savant bénédictin, mais à une retouche.

matière de la grâce que de parler ainsi; que cela n'est pas vrai; que ce pouvoir s'entend très bien... et qu'il faut y tenir ferme si on ne veut pas tomber dans l'hérésie de Jansénius qui fait les commandements de Dieu impossibles 1). »

Bossuet repoussait donc les formules chères aux jansénistes dans les questions relatives à la grâce; il n'était pas de leur parti<sup>2</sup>). Mais il éprouvait, à l'égard des chefs de la secte, des sentiments d'estime et d'affection qui lui inspiraient de l'indulgence pour leurs écrits. Dans l'assemblée de 1700 il voulut qu'on épargnât Arnauld, « un si grand homme », et aussi son ami le P. Quesnel 3). D'ailleurs il croyait s'apercevoir que certaine école agitait le spectre janséniste pour pouvoir frapper à son aise sur la doctrine de saint Augustin, et il ne voulait pas être dupe de cette astucieuse manœuvre. C'est pour ce motif, on le sait, qu'il prit la défense des Réflexions morales de Quesnel; et dans cette apologie on trouve des déclarations comme les suivantes: « S'il faut éviter (les locutions de l'Ecriture et des Pères) pour éviter le jansénisme, le jansénisme est partout; et cette absurde précaution de fuir les locutions de l'Ecriture, des Pères, et même des scolastiques, pour n'être point dans l'erreur des cinq propositions, ferait à la fois plus de jansénistes qu'un sage discours n'en pourrait convaincre 4). Il ne faut pas laisser croire qu'on soit capable d'abandonner le langage de saint Augustin sous prétexte que ses ennemis en prendront occasion de vous appeler janséniste 5). > Bossuet, qui voyait d'autres ennemis beaucoup plus dangereux à atteindre, n'eût pas mieux demandé que d'épargner les jansénistes. Il fallut toute leur maladresse pour l'indisposer contre ces «chicaneurs», comme il finit par les appeler 6).

Chicaneurs! Les jansénistes n'auraient-ils pas pu lui appliquer ce même qualificatif? N'a-t-il pas chicané, même jusqu'au ridicule et jusqu'à la barbarie, dans la question de la damnation des enfants morts sans baptême? Ses prétendues explications de la dam-

<sup>1)</sup> LEDIEU, Journal, I, 388 à 392; Ibid., II, 66.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) Dans l'école de Molina on estime communément que la doctrine thomiste de la grâce est au fond identique à la doctrine janséniste et que toute la différence entre les deux est uniquement dans les mots. Il suivrait de là que les plus grands esprits se laissent parfois duper par des formules.

<sup>3)</sup> LEDIEU, Journal, I, 70. — Voir du reste la lettre de Bossuet à son neveu, à la date du 23 février 1697, en l'éclairant par la lettre de Ledieu du 25 février à l'abbé Bossuet. — Se rappeler aussi l'apologie du livre de Quesnel faite par Bossuet et dont on a parlé plus haut (Revue du cl. fr., 15 avril 1904, t. XXXVIII, p. 367).

<sup>4)</sup> Réflexions morales..., § 5, sous le titre: « Terreur panique sur le jansénisme. »

<sup>5)</sup> Ibid., § 6 sous le titre: « Ne point abandonner le langage de saint Augustin.»

<sup>6)</sup> LEDIEU, Fournal, I, 393.

nation des non prédestinés, et de l'inutilité des grâces suffisantes qui leur sont données sans qu'elles suffisent jamais et sans que Dieu veuille jamais efficacement les sauver, et cela pour que sa justice « vengeresse » soit éclatante, ne sont-elles pas de pures chicanes? Et sa façon de juger et de traiter le semi-pélagianisme, n'est-elle pas une chicane? Et sa façon de dire que l'Eglise n'est pas infaillible dans ses jugements sur les faits dogmatiques, mais qu'elle a pourtant le droit de juger et d'être obéie, n'est-ce pas de la chicane? Etc., etc.

Encore quelques études aussi sérieuses, et Bossuet sera ramené comme théologien à sa véritable valeur.

\* Un très opportun résumé, par M. Turmel, des arguments de Bossuet contre l'infaillibilité du pape. — Nul n'ignore que Bossuet, dans la Défense de la Déclaration, a combattu l'infaillibilité du pape et n'a accordé que l'indéfectibilité au siège romain. M. Turmel, en résumant ses arguments, n'a rien dit de neuf. Il n'en est pas moins piquant et digne d'attention qu'un théologien de la valeur de M. T., ait jugé bon de saisir les lecteurs de la « Revue du clergé français » (mai 1906, p. 481-486) d'une telle thèse, qui, si le concile du Vatican a dit vrai, fait de Bossuet un hérétique matériel, et qui, si Bossuet a dit vrai, fait du même concile un concile formellement hérétique. Ou bien . . . ou bien . . . L'alternative mérite qu'on y réfléchisse. Voici les paroles de M. Turmel:

« Les quatre premiers livres de la Defensio étaient destinés à établir l'indépendance des rois à l'égard du pouvoir spirituel; les six livres qui suivent essaient d'enlever au pape la suprématie doctrinale et par conséquent l'infaillibilité. Bossuet interroge l'histoire des conciles généraux. Il constate que la sentence prononcée par le pape Célestin contre Nestorius fut examinée par les Pères d'Ephèse qui ne l'approuvèrent qu'après s'être assurés de son orthodoxie. Il constate que la lettre de saint Léon à Flavien eut à subir le même contrôle à Chalcédoine. Bref, il remarque que, dans les huit premiers conciles, six fois sur huit, l'épiscopat se constitua juge des professions de foi pontificales. Il conclut que l'autorité doctrinale a sa plus haute expression dans les définitions des conciles et non dans celles des papes 1). Et sa conclusion lui paraît singulièrement fortifiée par le cas d'Honorius, que trois conciles œcuméniques ont taxé d'hérésie, pour une lettre, qui n'était pas l'acte d'un docteur privé, puisqu'elle répondait à la consultation de trois patriarches<sup>2</sup>). D'ailleurs ces grandes assemblées épiscopales,

<sup>1)</sup> Lib. VII, 9 à 33, TURMEL, loc. cit., p. 325.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) Lib. VII, 25 et suiv. Il réfute également l'hypothèse de l'interpolation des actes du VIe concile, hypothèse qui, du reste, est aujourd'hui abandonnée. Voir aussi:

qui ont illustré les noms de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, soumirent-elles leurs décisions dogmatiques au Saint-Siège? Elles n'y songèrent même pas. Sans doute la plupart d'entre elles portèrent à la connaissance des papes les résultats de leurs travaux, mais ce n'était là qu'une simple notification et non la demande d'une approbation dont elles ne croyaient pas avoir besoin 1). Et si quelques papes ont paru confirmer certaines décisions conciliaires, examinée de près, leur démarche se présente à nous comme un acte de simple adhésion 2). Bossuet, en même temps qu'il signale ce fait, y voit une seconde preuve de sa thèse.

Il en retrouve une autre dans la manière dont les souverains pontifes ont accompli leur mission doctrinale. La profession de foi présentée au pape Zosime par Céleste exprimait à coup sûr clairement et sans aucune équivoque l'hérésie pélagienne. Et pourtant le pape ne l'a-t-il pas approuvée? N'est-il pas même allé jusqu'à accuser de légèreté les évêques d'Afrique qui lui avaient dénoncé l'hérésiarque<sup>3</sup>)? Le pape Innocent III n'a-t-il pas enseigné publiquement qu'il y avait obligation pour le confesseur de divulguer une confession sacrilège 4)? Le pape Alexandre III n'est-il pas convenu que ses prédécesseurs avaient enseigné l'erreur relativement aux conditions requises pour la validité du consentement des époux 5)? N'est-ce pas le pape Grégoire II qui a enseigné que l'infirmité de l'épouse donnait à l'époux le droit de procéder à un nouveau mariage 6)? N'est-ce pas le pape Nicolas Ier qui a déclaré valide une formule de baptême d'où est absente l'invocation des trois personnes divines 7)? Ignore-t-on enfin ce qu'a écrit Honorius? Et puis, si l'on demande à l'histoire quelle idée l'on se faisait du pouvoir doctrinal des papes, quelle idée les papes eux-mêmes s'en faisaient, que voit-on, qu'entend-on? C'est saint Augustin qui, pour justifier la résistance de saint Cyprien aux ordres d'Etienne, explique que, à l'époque du saint évêque de Carthage, la question du baptême des hérétiques n'avait pas encore été tranchée par un concile plénier 8). C'est le même docteur qui, voyant les donatistes murmurer contre la décision du pape Melchiade, leur reproche de

IX, 36, où on lit: « Quis enim sanus hæc ferat pro privato doctore respondisse Honorium a tot tantisque ecclesiis de fide interrogatum, neque docere voluisse universam Ecclesiam? » TURMEL, loc. cit., p. 310.

<sup>1)</sup> Lib. VIII, 3 à 9.

<sup>2)</sup> Lib. VIII, 1 et 2.

<sup>3)</sup> Lib. IX, 35. Après avoir cité un extrait de la profession de foi, de Céleste, il conclut: « Apertissima hæresis, nulla verborum ambiguitate prodita, quod etiam Augustinus agnoscit. » Puis: « Refert Augustinus a sancto Zosimo Cœlestii libellum catholicum dictum esse in quo tam apertæ hæreses legebantur. » Tout çe chapitre est à lire.

<sup>4)</sup> Lib. IX, 40. 5) Ibid. 6) Lib. IX, 37. 7) Ibid. 8) Lib. IX, 3.

ne pas avoir interjeté appel à un concile plénier 1). C'est le pape Pélage qui, accusé d'hérésie par une partie de l'Eglise latine à cause de son adhésion au cinquième concile, se disculpe par une profession de foi en règle et ne songe même pas à exciper de son infaillibilité 2). En présence de tous ces témoignages, et d'autres encore qu'il relève avec soin, Bossuet estime que l'infaillibilité du pape est démentie par l'histoire. Et, comme on lui objecte que ce privilège se recommande par son utilité, il répond : La question n'est pas de savoir ce qui serait désirable, mais ce qui a été promis par le Christ et ce qui est attesté par la Tradition. Certes, si nos vœux pouvaient influer sur la réalité des choses, les pontifes romains auraient tous été exempts, non seulement d'erreur, mais de péché; tous ils auraient été éclairés, zélés et désintéressés. Or le Christ, pour des motifs que nous n'avons pas le droit de scruter, en a décidé autrement 3). »

Mais l'auteur de la Defensio a mieux que des inductions historiques pour appuyer sa thèse. Il cite, on s'en souvient, des noms de théologiens illustres qui, depuis le XIIe jusqu'au XVIe siècle, ont expressément dénié au pape l'infaillibilité, ou - ce qui revient au même — subordonné son enseignement à l'enseignement des conciles généraux 4). Il apporte même une autorité plus haute, celle du concile de Constance qui, dans sa cinquième session, a proclamé la supériorité des conciles généraux sur le pape dans les questions de foi 5). On lui objecte que les Pères de Constance ont eu en vue uniquement les papes douteux. Il répond que cet expédient imaginé par Bellarmin, est « une absurdité manifeste », attendu qu'un concile se fût rendu ridicule en proclamant pompeusement sa supériorité sur quelqu'un qui n'est pas pape 6). On lui objecte que le concile de Constance n'a pas reçu l'approbation pontificale pour le décret de sa cinquième session. Il répond que Martin V a confirmé toutes les décisions prises « conciliairement » en matière de foi, et que le décret en litige est un acte conciliaire au premier

<sup>1)</sup> Lib. IX, 10: «Ecce putemus omnes episcopos qui Romæ judicarunt, non bonos judices fuisse, restabat adhuc plenarium universæ Ecclesiæ concilium... quod utrum fecerint donatistæ probent, nos enim non factum esse facile probamus.»

<sup>2)</sup> Lib. IX, 24: « Hic Pelagius non inclamat seque et romanos pontifices errare non posse... sed modeste se purgat...»

<sup>3)</sup> Lib. X, 36.

<sup>4)</sup> Voir la Revue du clergé fr., du 15 avril 1904. t. XXXVIII, p. 377.

<sup>5)</sup> Lib. V, I et suiv.

<sup>6)</sup> Lib. V, 14: «Jam quod Bellarminus quo uno vel maxime adversariorum causa nititur, dixit ex decreto Constantiensi, subjectum fuisse conciliis papam dubium, adeoque non jam papam, manifestam absurditatem præ se fert.»

chef, puisqu'il a été adopté dans une session publique 1). Il ajoute que le même décret a été renouvelé par le concile de Bâle, dans l'une des sessions qui reçurent l'approbation d'Eugène IV 2). On lui objecte enfin que la décision du concile de Constance a été abrogée par le Décret d'union du concile de Florence qui attribue au pape « le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise ». Il répond en citant ces mots qui terminent le Décret: Quemadmodum etiam in gestis æcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur 3). Eclairant la formule quemadmodum etiam par le texte grec, il traduit : « Dans la mesure indiquée par les actes des conciles œcuméniques . . . » Grâce à cette interprétation de quemadmodum etiam, il conclut que le « plein pouvoir » attribué au pape par le concile doit être entendu au sens restrictif et qu'en somme les Pères de Florence, loin d'abroger le décret du concile de Constance, l'ont au contraire confirmé. »

M, Turmel termine ce résumé par la note suivante : « Griveau (Etude sur la condamnation du livre des Maximes des saints, II, 505 et suiv.) estime que Bossuet s'est, à la fin de sa vie, converti aux doctrines romaines. Urbain (Notes sur l'histoire de la Déclaration de 1682, p. 23) repousse cette opinion comme dénuée de preuves. Et, en effet, le texte sur lequel Griveau appuie son sentiment est loin d'avoir la portée qu'il lui donne. Bossuet y dit simplement que tous les chrétiens doivent au pape « une vraie obéissance ». Or, dès 1672, il tenait le même langage dans l'Exposition, 21. Pourtant, à cette époque, il était foncièrement gallican. »

\* Un article de M. Desdevises du Dezert sur la Révocation de l'Edit de Nantes. — Cet article a paru dans la « Revue des cours » du 5 avril 1906, p. 173-188. Je le mentionne, non qu'il contienne des documents et des faits nouveaux, mais parce qu'il condense une quantité de détails positifs, irrécusables, et que la lecture en est terrifiante. En vérité, nous oublions trop l'histoire. On reste stupéfait, lorsqu'on songe aux violences, aux tortures, aux

<sup>1)</sup> Lib. V, 29. Il reproche à Bellarmin d'avoir faussé par ses ergoteries le sens de l'expression conciliariter.

<sup>2)</sup> Lib. VI, I et 2.

<sup>3)</sup> Lib. V, 10 et 11. Bossuet croit que les deux textes — qui, on le sait, ont été rédigés l'un comme l'autre par les ordres du pape Eugène IV — ont le même sens, et que le grec est seulement plus clair que le latin. Mais il ajoute que, s'il y avait une différence entre eux, le grec devrait être préféré puisque les Grecs que l'on voulait réunir, se référèrent uniquement au texte grec. Il rejette naturellement l'hypothèse d'après laquelle on aurait trompé les Grecs en ne mentionnant dans le texte à leur usage qu'une primauté limitée, et en introduisant la primauté absolue dans le texte latin qu'ils signèrent sans le comprendre. « Absit, dit-il, hoc ab Ecclesiæ latinæ candore ac majestate. » Voir Turmel, loc. cit., p. 372.

crimes, en un mot à toutes les horreurs qui ont été commises en France par Louis XIV, par son gouvernement, par son conseil de conscience, contre les protestants, au nom de la religion, au nom de l'unité de l'Eglise et de l'unité politique du pays. Les mensonges pullulent. Autant Fénelon a eu le courage de dire de dures vérités au roi coupable, autant Bossuet a été lâche et courtisan ignoble. Ce dernier qualificatif paraîtra démesuré, mais qu'on veuille bien relire les propres paroles, cyniquement lyriques, de Bossuet. Même Arnauld n'a pas cru «injustes», mais seulement «un peu violents», les moyens employés contre les protestants. Aujourd'hui, les ultramontains traitent de persécuteur et de voleur le gouvernement français qui les gorge de pensions; qu'ils relisent donc les actes de barbarie qu'ils ont inspirés, il y a deux siècles, contre les protestants. Peut-être cette lecture leur montrera-t-elle le doigt de Dieu qu'ils savent si bien voir lorsqu'il s'agit des fautes des adversaires. M. Desdevises du Dezert termine son étude par les réflexions suivantes:

« Il faut savoir l'avouer : la France tout entière a été complice du roi. Aucune classe de la nation n'a le droit de rejeter sur l'autre la responsabilité de l'injustice. Tout le monde a été injuste, tout le monde a été méchant, tout le monde a été fou. Et s'il en a été ainsi, c'est que l'âme française, avec toutes ses brillantes qualités, avec ses traits héroïques, présente deux graves lacunes, deux trous profonds que rien n'a pu combler : elle n'a ni le sens du droit, ni le sens de la liberté. Ces deux grandes choses la passionnent sans la pénétrer; elle leur rend le culte idolâtre et payen que l'on rend aux idées qu'on admire et qu'on ne comprend pas. Elle en parle sans cesse, elle chante leurs louanges, elle les exalte, et, au même moment qu'elle paraît les adorer, elle les méconnaît dans sa conduite, les outrage et les foule aux pieds.

«Une telle nation outre tout ce qu'elle fait, surpasse les autres dans le mal comme dans le bien, et n'a jamais l'allure ferme et grave qui convient aux gens doués de raison. Dévoyée en 1685 par le fanatisme religieux, la France se laissera jeter en 1793 hors des voies du droit et de la liberté par le fanatisme politique. Les deux crises sont comparables et adéquates: mêmes grands principes à l'origine, même enthousiasme, mêmes fureurs, mêmes excès: confiscations, emprisonnements arbitraires, jugements précipités, proscriptions, émigration, guerre civile, guerre étrangère. Voilà ce qu'il en coûte aux nations qui ne savent pas regarder comme intangibles les droits de la conscience, les droits de la famille, les droits de la liberté et les droits de la patrie. >

\* La réaction janséniste en France après la mort de Louis XIV, de 1715 à 1732. — M. le professeur Desdevises du Dezert, dans sa très curieuse étude sur « la fin du jansénisme », a ainsi décrit la réaction qui s'est produite en France, après la mort de Louis XIV, en faveur des jansénistes, qui avaient été si iniquement persécutés par le roi à la fois jésuitique et corrompu:

La mort de Louis XIV fut le signal d'une réaction janséniste. Au sortir de cet interminable règne, si dur et si despotique, la France respira et les victimes de l'arbitraire royal reprirent courage.

Les facultés de théologie de Paris, de Reims et de Nantes révoquèrent leur adhésion. Les évêques de Mirepoix, de Sens, de Montpellier et de Boulogne expédièrent au pape un huissier du Châtelet, qui, au Vatican même, et « parlant à sa personne », lui remit un appel contre la bulle, rédigé en forme authentique, par devant notaires (1717). Des chanoines, des curés, des religieuses en appelèrent aux Parlements des excommunications de leurs évêques.

Des magistrats bretons commencèrent la guerre contre les jésuites, en leur ordonnant de faire la déclaration de leurs biens.

M. de Noailles leur défendit de prêcher, de confesser et de faire le catéchisme.

On proposa de faire rebâtir Port-Royal aux frais des jésuites.

On chanta dans Paris des chansons contre la Société de Jésus.

La grâce efficace a pris le dessus,
Les enfants d'Ignac' ne confessent plus:
Ils sont chus dans la rivière
Laire, Lanla.
Ils sont chus dans la rivière:
Ah! qu'ils sont bien là!
Laire, Lanla.

Jamais, aux plus beaux jours des *Provinciales*, le jansénisme n'avait été si populaire; mais la forme même de cette popularité montre qu'il y avait quelque chose de changé, et que le jansénisme courait aux aventures. Beaucoup de ses nouveaux amis se souciaient peu de sa doctrine et moins encore de sa morale. On avait remarqué que les jésuites étaient bien en cour, et que le monde officiel avait horreur des jansénistes; il n'en fallait pas davantage pour convertir tous les opposants en jansénistes déterminés. Les bourgeois, le peuple, les femmes même étaient jansénistes « en gros et sans savoir la matière », parce que c'était un moyen de fronder l'autorité et de faire pièce au pouvoir — ce qui semblait délicieux après un demi-siècle d'autocratie.

Pendant plusieurs années, la France fut divisée en acceptants et en appelants, les premiers soutenus par le gouvernement, les seconds par les Parlements.

Parmi les appelants, l'évêque de Senez, Soanen, vieillard de quatre-vingts ans, se faisait remarquer par son opiniâtreté. On crut pouvoir en faire un exemple, parce qu'il avait peu d'appuis. Un ancien agent de Dubois, un prélat scandaleux, Tencin, archevêque d'Embrun, réunit dans sa ville archiépiscopale un concile provincial, qui condamna le malheureux Soanen à être interné à l'abbaye de la Chaise-Dieu. L'archevêque de Paris et l'évêque de Montpellier protestèrent contre le concile et la condamnation, et ne furent ni déposés ni exilés; mais l'un s'appelait Noailles et l'autre Colbert. Soanen vécut encore treize ans à la Chaise-Dieu, sans vouloir se déjuger, ni se soumettre. A sa mort, l'autorité prétendit qu'il s'était rétracté; mais il ne faut voir là qu'une dernière machination de ses ennemis, qui n'avaient pu le vaincre tant qu'il lui resta un souffle de vie.

La condamnation de Soanen eut un retentissement prodigieux. On traita le concile d'Embrun de brigandage et de sabbat. Soanen fut regardé comme un martyr.

Tout Paris passa au jansénisme. Le parti eut sa caisse, « la boîte à Perrette ». Un journal clandestin, Les Nouvelles ecclésiastiques, qui paraissait depuis 1713, devint le journal officiel du jansénisme et déjoua, pendant quatre-vingts ans, tous les efforts de la police. On l'imprimait à la campagne, et jusque dans Paris, sous le dôme du Luxembourg, dans des bateaux sur la Seine, dans les chantiers de bois du Gros-Caillou, où les imprimeurs s'introduisaient déguisés en scieurs de long. Un jour que le lieutenant de police Hérault faisait des perquisitions dans une maison du faubourg Saint-Jacques pour découvrir l'imprimerie clandestine, on jeta dans sa voiture, presque à son nez, plusieurs feuillets des Nouvelles ecclésiastiques. Pour dépister les agents postés aux portes de la ville, on plaçait les feuilles séditieuses sur le dos d'un chien qui, muni d'une double peau, passait devant les portes sans exciter l'attention des gardes.

Les *Nouvelles ecclésiastiques* répandaient partout les bons principes, et la haine des jésuites ou molinistes; et, comme l'Etat était moliniste, on faisait en réalité de l'opposition politique sous couleur d'opposition religieuse.

Le cardinal de Noailles finit par s'effrayer de tout ce bruit. Très âgé, affaibli, importuné par sa nièce, la maréchale de Gramont, il se rétracta solennellement en 1728 et abandonna le parti de l'appel. On placarda sur les murs de Paris cet avis insultant: «Cent mille écus à qui retrouvera l'honneur de l'archevêque!» A sa mort (4 avril 1729), on lui fit cette épitaphe:

Ci-gît Louis Cahin-Caha, Qui dévotement appela, De oui, de non s'entortilla; Puis dit ceci, puis dit cela, Perdit la tête et s'en alla!

Son successeur, M. de Vintimille, s'étant montré très antijanséniste, on se rappela que son prédécesseur s'appelait Antoine, et l'on répandit qu'en mourant saint Antoine avait laissé l'archevêché de Paris à son compagnon. On jetait de la boue sur ses mandements, on battait les prêtres qui parlaient de lui avec respect, on les interpellait dans les églises; on affichait sur la porte du collège des jésuites: «Les comédiens ordinaires du pape donneront ici les Fourberies de Scapin et Arlequin-jésuite.»

Le 24 mars 1730, le roi enjoignit à tous les ecclésiastiques du royaume de recevoir la bulle *Unigenitus*. Le Parlement enregistra la déclaration royale, mais en lit de justice; et, au sortir du palais, Louis XV ne fut pas acclamé.

La magistrature se rangea définitivement du côté des jansénistes, par jalousie du Grand Conseil où la bulle avait été enregistrée, par jalousie de la couronne, par ambition, par désir de popularité. Elle prétendit que la bulle était contraire aux libertés de l'Eglise gallicane et menaçait les droits du roi; elle accueillit tous les appels comme d'abus interjetés contre les actes d'autorité des prélats partisans de la bulle; elle donna raison aux prêtres jansénistes contre leurs évêques, et cita même l'archevêque de Paris à sa barre. En Provence, le Parlement d'Aix fit lacérer un mandement de l'évêque de Marseille.

La vie politique entra par là au Parlement, qui trouva dans son sein deux orateurs de grand talent, l'abbé Pucelle et l'abbé Menguy.

Le roi, irrité au dernier point, manda à Compiègne une députation du Parlement et la reçut fort mal: « Je vous ai fait savoir ma volonté, dit-il aux magistrats, je veux qu'elle soit pleinement exécutée. Je ne veux ni remontrances ni réplique. Vous n'avez déjà que trop mérité mon indignation. Soyez plus soumis et retournez à vos fonctions. » Le premier président ayant fait mine de parler, le roi lui cria: « Taisez-vous », et, comme le pauvre homme n'osait plus remettre le discours dont il était porteur, l'abbé Pucelle sortit des rangs, ploya le genou devant le roi et déposa à ses pieds un exemplaire du discours. Louis XV ordonna de le déchirer, ce que Maurepas s'empressa de faire (14 mai 1732).

A la suite de cette scène, Pucelle fut arrêté et exilé à l'abbaye de Corbigny; le conseiller Titon fut enfermé a Vincennes.

Le 20 juin, tous les conseillers au Parlement, sauf trois ou quatre, donnèrent leur démission de leurs charges. Le peuple les

acclama en criant: «Voila les vrais Romains, les Pères de la patrie.» Mais les vrais Romains furent avertis que, s'ils persistaient dans leur rébellion, on pourrait leur enlever leur noblesse, leur retirer leurs charges et les exiler, et ils implorèrent le pardon du roi. Louis XV leur pardonna, ce qui était sage, et les laissa bientôt recommencer leurs mutineries, ce qui était impolitique.

Pendant tous ces débats, une crise de fanatisme d'une intensité inouïe sévissait à Paris et l'emplissait de scandales. > (Revue des cours, 19 avril 1906, p. 272-275.)

\* Une page d'histoire religieuse. — M. Desdevises du Dezert, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, a fait dernièrement un cours sur « l'Eglise et l'Etat en France depuis l'Edit de Nantes jusqu'à nos jours ». A en juger d'après les comptes-rendus publiés dans la « Revue des cours », ce cours a été très remarquable, rempli de faits qu'on était en train d'oublier, et qui, groupés, serrés comme ils l'ont été sous la plume du savant professeur, ont repris de l'intérêt et de la vie, de la gravité et de l'actualité. Qu'il me soit permis d'exprimer publiquement ici le désir que ces leçons substantielles soient bientôt publiées en volume. J'en ai donné, dans cette Revue, quelques extraits insuffisants. Si certaines opinions sont criticables, l'ensemble de l'œuvre n'en reste pas moins digne de la plus sérieuse attention, comme on le verra, une fois de plus, par cette conclusion de l'auteur, conclusion éminemment suggestive:

« Nous avons vu la France s'essayer sous Henri IV à la liberté religieuse, sans parvenir à s'y ployer; Louis XIII et Richelieu enlèvent aux protestants les garanties abusives que Henri IV avait dû leur accorder. Les deux cultes subsistent côte à côte et rivalisent de science et de zèle pour le bien public. Mais les catholiques demeurent exclusifs, et, malgré leurs querelles intestines entre molinistes et jansénistes, s'accordent pour déraciner le protestantisme et ruiner l'œuvre de Henri IV. L'étroite dévotion de Louis XIV leur permet de commettre cette faute irréparable, et trente ans de luttes sanglantes semblent assurer le triomphe absolu du catholicisme. Il paraît alors comme épuisé par sa propre victoire, stérilisé par l'abaissement de son ennemi. Il se déchire de ses propres mains: quiétistes et traditionnalistes, jansénistes et jésuites se condamnent et s'excommunient, tandis que commence à grandir une force nouvelle, presque étrangère cette fois à l'esprit chrétien, et qui règne bientôt sur le siècle. La philosophie et le jansénisme s'allient contre les jésuites et les ruinent; mais les deux alliés se séparent presque aussitôt pour recommencer leurs querelles. Les protestants en profitent pour reconquérir leur droit à l'existence, et la Révolution commence entre le jansénisme politique déjà usé et sans crédit et la philosophie décidée à tout renouveler autour d'elle.

- Toutes ces luttes ont été, par certains côtés, nobles et grandes; elles ont donné à notre histoire une allure dramatique d'un puissant intérêt; elles ont causé des maux incalculables et gaspillé sans profit des énergies précieuses, dont on eût pu faire un bien meilleur emploi. Elles ont prouvé la puissance et la vitalité de l'idée religieuse et les dangers du fanatisme, et il me semble que la leçon dernière qui s'en dégage est une pensée de liberté.
- « Supposons, un instant, que la France soit restée fidèle aux traditions de Henri IV, qu'elle n'ait proscrit ni calvinistes, ni jansénistes, ni quiétistes, ni jésuites, ni philosophes, et que chacune de ces écoles ait pu se développer librement dans notre pays, n'estil pas certain que la vie religieuse et morale, plus variée et plus active, y fût aussi restée plus sérieuse et plus profonde? N'est-il pas infiniment probable que l'habitude de vivre en paix avec des hommes d'opinion différente aurait développé, chez nous, le respect des droits d'autrui et le sens de la liberté? N'est-il pas presque certain que le catholicisme, plus tolérant, n'aurait pas trouvé dans la philosophie une ennemie aussi intraitable et serait arrivé plus respectable et plus respecté au seuil des temps modernes? » (Revue des cours, 17 mai 1906, p. 474-475.)
- \* Le P. Gratry contre l'"Univers" et contre le papisme. Le P. Gratry a écrit à Mgr Dupanloup le 9 janvier 1860: « Pour ce qui est de l'Univers, il y a d'abord à relever, de la manière la plus énergique, cette parole insensée: «Ce journal est une grande institution catholique. > Mais plus je médite sur le déraillement de cette feuille, opéré en 1850 environ — déraillement qui est la principale calamité de l'Eglise en ce siècle — plus je comprends que cette calamité n'en est une que parce qu'elle représente l'impulsion reçue de Rome. Cette même caste exploitante dont nous parlons, et dont le grand et principal descripteur est St. Bernard, s'est tout simplement emparée de ce journal, déjà maître du clergé français et même du clergé de Paris. De là est résultée en dix ans une transformation du clergé français et même du clergé de Paris.... — Même date: « 1° Il m'est impossible de concevoir un état de choses plus fâcheux pour la papauté que l'état actuel; 2º Le pouvoir temporel a produit de tels désastres temporels et spirituels que je n'ai pour lui qu'une médiocre reconnaissance, et ma conscience et ma raison se refusent absolument à dire: «Voilà qui est admirable, nécessaire, presque divin, providentiel dans tous les siècles »; 3º Quelqu'un peut-il entrevoir le moyen par lequel la papauté pourra être libre et dégagée de cette calamité traditionnelle de l'entourage, si vigoureusement stigmatisée par saint Bernard? » — Le 11 janvier 1860: ... Il faudrait un volume qui, fruit d'un

travail consommé, traiterait la question romaine sous toutes ses faces sans exception, et qui, par un coup décisif, arrêterait le délire de papisme et de pharisaïsme qui s'empare d'une si grande partie du clergé; cette grande calamité de l'Eglise opère quotidiennement la chute de milliers d'âmes. J'appelle papisme cette exploitation italique de la papauté, telle que St. Bernard la décrit et la flétrit, ni plus ni moins. C'est là le plus grand de tous les ennemis de l'Eglise, et le divin Maître est décidé à en finir avec cette lèpre » 1).

- \* Appel d'un prêtre ultramontain à la révolution par le sang. On lit dans « Demain » (27 avril 1906, p. 12) : « Un religieux qui a déjà beaucoup nui aux intérêts du catholicisme en France, M. Charles Maignen, écrit les lignes suivantes, d'un accent nettement antichrétien ( Vérité française, 22 avril) :
- Cest toujours avec un sentiment de profonde surprise que nous entendons des hommes intelligents calculer les chances du relèvement de la France par les moyens légaux. Jamais nous ne parviendrons à concevoir comment un esprit sérieux peut supposer un instant que les crimes accumulés par ce régime seront effacés d'un coup d'éponge, et que les deux camps qui partagent le pays en deux peuples ennemis, se réconcilieront autour des tables boiteuses où l'on dépouille les scrutins. Ce qui décidera l'avenir du catholicisme en France, c'est la guerre, la vraie guerre. De pareils conflits peuvent se résoudre autrement ailleurs, mais, en France, ils se décident par le sang.»

Quelle abominable religion! Jusqu'à présent le fanatisme du rédacteur de la Vérité française n'a jamais été désavoué par le Vatican. Le sera-t-il cette fois? Les hommes d'ordre et de raison finiront-ils par ouvrir les yeux?

\* Pie X et l'exégèse. — Le Règlement que Pie X a publié, le 17 mars dernier, relativement à l'enseignement des Ecritures, comprend 18 articles, qui renferment, à côté d'excellentes choses depuis longtemps connues, des conseils erronés et pernicieux, qui prouvent que la papauté est irréformable, et que, loin de chercher la vérité, elle veut plier la science au triomphe de ses propres erreurs. On lit, en effet: Art. 13. «Le professeur considérera comme un devoir sacré de ne jamais s'écarter en rien de la doctrine commune et de la tradition de l'Eglise. » Or on entend par là l'Eglise romaine, et même exclusivement la papauté. C'est dire que tout ce que l'Index trouvera opposé à ses traditions à lui, sera condamné. — «Il laissera de côté les commentaires téméraires des novateurs. » L'Index traitera

<sup>1)</sup> Ces lettres inédites ont paru dans «Demain», 4 mai 1906, p. 10-13, sous la responsabilité du P. Ingold.

toujours de novateur et de novateur téméraire quiconque lui démontrera scientifiquement les erreurs de l'exégèse romaine. — «Il se réglera dans son enseignement d'après les règles pleines de prudence qui sont contenues dans l'encyclique *Providentissimus.*» Il n'en coûte rien à la papauté de trouver «pleines de prudence» les encycliques papales. Gros Jean s'admire toujours lui-même et se proclame naturellement infaillible!

- \* Un nouveau Syllabus. L'Italie a publié la nouvelle suivante:
- « Le Saint-Office a été chargé de publier une liste de toutes les propositions que le Saint-Siège juge hérétiques ou simplement téméraires, en matière d'exégèse biblique. En publiant cette liste ou Syllabus, le Saint-Siège entend épuiser de façon définitive le conflit soulevé par l'abbé Loisy.
- \*Tout le monde se rappelle qu'à la suite de sa condamnation par le Saint-Office, l'abbé Loisy avait envoyé à l'archevêque de Paris, puis au cardinal Merry del Val, une déclaration de soumission conçue en des termes que le Vatican estima ambigus et équivoques. Obéissant à des motifs d'opportunité, le Vatican ne crut pas devoir insister à cette époque et il se contenta de cette déclaration, bien qu'elle lui parût insuffisante. Mais il ne fut jamais dans l'idée du pape qu'elle pût suffire à clore définitivement l'incident. C'est pourquoi le Saint-Office se prépare à revenir sur la question et à publier le Syllabus annoncé.
- « Ce Syllabus sera certainement un nouveau coup porté aux partisans de l'exégèse scientifique et progressiste.
- «Tel, par exemple, le père Lagrange, l'illustre directeur de la Revue biblique. Sous Léon XIII, le père Lagrange était considéré comme le représentant le plus éminent de l'école intermédiaire entre l'école traditionnaliste et l'école avancée de l'abbé Loisy. Aujourd'hui, au contraire, le père Lagrange passe pour représenter, parmi les exégètes catholiques, les tendances les plus avancées et les plus hardies, à tel point que le maître des palais apostoliques lui a refusé, il y a quelque temps, l'imprimatur pour son Commentaire sur la Genèse.
- « C'est là un effet logique et naturel de l'esprit réactionnaire qui prévaut toujours davantage au Vatican sur le terrain intellectuel et doctrinal, surtout dans les questions d'exégèse. En 1904, à la place du père Genocchi, jugé trop libéral, on nomma comme professeur d'Ecriture sainte au séminaire de l'Apollinaire un capucin autrichien, le père Hetzenauer qui représente l'exégèse la plus intransigeante.
- « De plus, l'année suivante, à l'Université grégorienne, on remplaçait le père Gismondi par le père jésuite Delattre, qui incarne,

lui aussi, l'éole traditionnaliste et ultra-conservatrice. Ces choix successifs démontrent de façon assez claire quelle est la tendance qui prévaut à cette heure au Vatican en matière d'exégèse biblique, et ils permettent d'imaginer quel esprit présidera à la confection du Syllabus que le Saint-Office prépare.

- « Ce document marquera probablement un retour vers le passé et un nouveau triomphe de l'école ultra-conservatrice et réactionnaire.
- « On ne risque que trop, de cette façon, de perdre tout le terrain conquis par l'Eglise sous le pontificat relativement libéral de Léon XIII, et l'on va rendre plus difficile encore leur mission aux catholiques qui travaillent à concilier la science et la foi, à établir l'accord entre le catholicisme et la société moderne. »
- \* Comma Johanneum. In der Revue du Clergé Français vom 15. April 1906, S. 423, lese ich die eben so unbestimmte wie unglaubliche Nachricht, der Kardinal Vaughan habe in einem öffentlichen Brief erklärt, dass «nichts daran sei» (il n'en était rien), dass sich das «hl. Officium» am 13. Januar 1897 zu gunsten der Authentizität von I. Joh. 5, 7 ausgesprochen habe. Der Wortlaut dieses angeblichen Briefes wird nicht mitgeteilt. Tatsache ist, dass die «hl. römische und allgemeine Inquisition» am 13. Januar 1897 die Frage in Erwägung zog, ob man die Authentizität der fraglichen Stelle tuto verneinen oder doch in Zweifel ziehen könne, und auf diese Frage «nach sorgfältiger Prüfung aller Umstände» mit Nein geantwortet hat. Am 15. Januar 1897 hat Leo XIII. dieses Urteil in aller Form bestätigt, was die Revue du Clergé verschweigt. Anders konnte der unfehlbare Papst gar nicht entscheiden. Trienter Synode hat am 8. April 1546 dogmatisch festgestellt, dass die in der Vulgata enthaltenen Bücher cum omnibus suis partibus als heilig und kanonisch anzusehen seien. Clemens VIII. aber verordnete am 9. November 1592, dass von dem nach vieler Mühe gereinigten Vulgatatext ne minima quidem particula geändert, noch etwas hinzugefügt oder weggelassen werden dürfe. Daher kann es nicht angehen, eine für die Trinitätslehre so wichtige Stelle, wie I. Joh. 5, 7, als eine Glosse zu bezeichnen, die zu streichen sei. Es kommt hinzu, dass am ersten Sonntag nach Ostern der Abschnitt I. Joh. 5, 4-10 von jeher in der ganzen katholischen Christenheit als Sonntagsepistel gelesen wird und daher zu den Teilen des Neuen Testamentes gehört, die allen Gläubigen bekannt sind und als inspiriertes Wort Gottes gelten.

Überraschender noch als die Nachricht über die angebliche Äusserung des Kardinals Vaughan ist die Art, wie die Revue du Clergé die Vermutung aufnimmt, die Professor Künstle in seiner

Schrift Antipriscilliana (vgl. Nr. 54 dieser Zeitschrift) über die Entstehung des Comma Johanneum geäussert hat; sie meint, diese Vermutung habe wenigstens eine «gewisse Beachtung» (une certaine faveur) gefunden. Was vermutet nämlich der Freiburger Professor? Ihm ist das Bibelwort, das der katholischen Christenheit seit vielen Jahrhunderten als der klarste und bestimmteste Ausdruck der Trinitätslehre gilt, weiter nichts als eine « orthodox klingende Phrase », die den im Jahr 385 zu Trier hingerichteten Erzketzer Priscillian, der gar nicht an die heilige Dreifaltigkeit geglaubt haben soll, zum Urheber hat (Antipriscilliana, S. 60 f.)! Priscillian hätte also mit seinen «orthodoxen Phrasen» bis auf diesen Tag die ganze katholische Christenheit, ja sogar noch den unfehlbaren Papst Leo XIII. und das Tribunal der hl. römischen und allgemeinen Inquisition zu täuschen vermocht! Priscillian sagt nämlich: tria quæ testimonium dicunt in cælo, pater, verbum et spiritus, et hæc tria unum sunt in Christo Jesu. Daraus soll sich nach Künstle ergeben, dass Priscillian nicht « die konsubstantielle Einheit der drei göttlichen Personen, sondern die absolute Einheit des göttlichen Wesens » lehre. Man möchte freilich fragen, wie in diesem Falle überhaupt noch von tria in cælo gesprochen werden könne. Allein ich werde mich hüten, mit Professor Künstle einen dogmatischen Streit anzufangen; ich weiss sehr wohl, dass mich meine «orthodoxen Phrasen» nicht retten würden. Hingegen wäre ich geneigt, das Tribunal der hl. römischen und allgemeinen Inquisition auf die Tatsache aufmerksam zu machen, dass Künstle eine angeblich inspirierte Bibelstelle von einem Erzketzer herleitet. E. H.

- \* L'enseignement de l'histoire des religions, en France. Pie X ayant condamné la loi de la séparation, parce que la société qui ne se préoccupe pas de la religion (lire: qui n'est pas soumise au pape) est criminelle, un groupe de Français, au nom des droits de la raison, a adressé au Parlement une pétition, pour demander que l'enseignement des religions soit réformé dans l'université et qu'il se fasse désormais selon les règles de la critique scientifique. Il va de soi que plusieurs de ces rationalistes sont hostiles à toute religion, mais ils sont faciles à réfuter. Leurs réclamations contre Rome et contre le système romaniste n'en sont pas moins dignes d'attention. On lit dans ce manifeste:
- .: MM. les Sénateurs et Députés, vous n'êtes aux yeux du pape que les représentants d'une société criminelle. Et ce peuple français qui se croit libre et qui veut un gouvernement fondé sur les droits de la conscience et de l'humanité, ce peuple n'est qu'une multitude et un troupeau dont l'unique devoir est de se laisser conduire vers ses fins supérieures par les pasteurs que le pontife romain

daigne lui déléguer. On croit rêver quand on entend ces affirmations audacieuses, quatre siècles après que la Réforme a secoué le joug des papes, et plus de cent ans après que la critique du XVIIIº siècle a achevé de ruiner leur autorité. On est aussi stupéfait de penser qu'il se trouve encore des gens de bonne foi pour admettre ces prétentions ou pour les soutenir. Pourquoi cet aveuglement chez une partie de nos concitoyens?.. Il est urgent d'apporter un remède à cette situation mentale et morale... Ce remède ne peut être demandé qu'à la science et à la vérité... Les conclusions sur le contenu et le rôle des principales religions doivent être introduites dans l'enseignement public. L'Etat laïque a le droit d'exiger de tous les jeunes gens qui lui demandent un diplôme de fin d'études, qu'ils témoignent de connaissances précises et scientifiques sur des faits qui ont tenu une place aussi considérable dans les civilisations dont la nôtre est issue... A Paris, l'enseignement supérieur de l'histoire des religions existe, au collège de France, en Sorbonne, à l'Ecole pratique des hautes Etudes . . . En province, tout est à créer. Dans chaque Faculté, il faudra un jour au moins deux chaires, soit 28 en tout: une chaire d'histoire du judaïsme et des religions issues de la Bible, christianisme et islamisme, et une chaire d'histoire des autres religions. Pour commencer, on pourrait se borner à créer d'abord une conférence d'histoire des religions bibliques à Lille, Nancy, Lyon, Bordeaux et Toulouse... Dans l'enseignement secondaire, la conférence d'histoire religieuse sera faite par un professeur de philosophie ou d'histoire... On étudiera la création relativement récente de l'évêché de Rome, et on critiquera les textes sur lesquels la papauté fonde sa primauté spirituelle et son pouvoir temporel. Enfin, on fera l'histoire des rapports de la papauté et de la France, celle de la Réforme et des guerres de religion, et, après avoir étudié la loi Falloux et le Syllabus, on racontera le long combat de la République contre le cléricalisme.... Etc.

\* La Réforme de l'Eglise romaine. — Plusieurs membres de cette Eglise ont blâmé les anciens-catholiques d'être « sortis de l'Eglise » pour mieux la réformer, et ont prétendu que, s'ils fussent restés dedans, ils l'eussent réformée beaucoup mieux. Nous leur avons répondu maintes fois que les anciens-catholiques ne sont nullement sortis de l'Eglise catholique, pas même de l'Eglise romaine, mais qu'ils se sont bornés à rompre avec la papauté schismatique, hérétique et antichrétienne et avec la hiérarchie inféodée à cette papauté, et cela, pour rester catholiques et pour maintenir les dogmes catholiques contre les faux dogmes papistes. Et, en agissant ainsi, nous avons la conscience d'être pour quelque chose

dans le mouvement de réforme théologique et ecclésiastique qui, depuis nos travaux contre Rome, se dessine de plus en plus dans le sein même de cette Eglise. La réforme du dehors a donc déterminé la réforme du dedans, et par conséquent elle n'était pas inutile.

Un abbé B. écrit, dans le « Chrétien français » du 21 avril 1906, évidemment au nom de plusieurs prêtres qui veulent « rester » dans l'Eglise romaine, que ces prêtres ont bien fait d'y rester, et voici pourquoi:

« Ils ont cru qu'ils avaient dans leur Eglise une grande et belle mission à accomplir, et ils y travaillent sans rien sacrifier de leurs doctrines et de leurs interprétations. S'ils étaient sortis, que seraient-ils devenus? Si je suis bien renseigné, M. Marcel Hébert en est réduit à des comptabilités et à des leçons qui absorbent le meilleur de son temps et peut-être de ses forces... Nous restons et nous attendons une évolution qui ne peut manquer de se produire et qui est peut-être plus proche qu'on ne croit. Là, du moins, nous avons un bercail, une patrie, un centre d'activité. Ailleurs, où irions-nous? que deviendrions-nous? La cause de Dieu, dit le P. Tyrrell, demande à être défendue non par des chevaliers errants, mais par une armée. Restons dans les cadres et faisons jaillir de ces cadres une nouvelle forme religieuse...»

Autant d'assertions, autant d'illusions! Premièrement, quelle mission accomplissent-ils dans leur Eglise romaine lorsqu'ils ne sacrifient rien de leurs doctrines libérales? Aucune. Dès que M. Loisy, M. Houtin, M. Laberthonnière, etc., ouvrent la bouche, ils sont condamnés officiellement. Cette condamnation officielle est-elle une réforme? Non. Si l'on se soumet, le public dit: lâcheté. Si, tout en se soumettant, on maintient son enseignement, le public dit: Comédie. Lâcheté ou comédie, est-ce l'accomplissement d'une mission? Non.

Secondement, « s'ils étaient sortis, que seraient-ils devenus? » Voilà la vraie raison: la peur d'être réduit à gagner sa vie par autre chose qu'une messe. Avoir un autel, une sacristie, un budget, voilà ce qu'on appelle « un bercail, une patrie, un centre d'activité »! « Ailleurs, où irions-nous? que deviendrions-nous? » Ce que vous deviendriez? Vous deviendriez des travailleurs, des hommes de science, des apôtres, des fondateurs de paroisses vraiment catholiques. Vous « attendez »! quelle bravoure! Ne vaudrait-il pas mieux être de ceux qui agissent et qui font l'évolution désirée? Car enfin cette évolution, elle ne se fera pas toute seule, encore moins en dedans qu'au dehors.

Troisièmement, le P. Tyrrell, qui vient de sortir de la Cie de Jésus, prétend que « sortir » c'est devenir un chevalier errant. Il

se trompe: sortir de l'erreur, n'est pas errer. Ne pourrait-on pas lui demander si « rester » pour avoir un bercail n'est pas ressembler quelque peu au chevalier d'industrie qui tient plus au bercail qu'à la vérité. Vous voulez former une armée? Très bien. Alors commencez par résister tous ensemble à l'erreur et par proclamer tous ensemble la vérité et la réforme, comme de vaillants soldats, et alors vous serez une armée. Mais, direz-vous, il n'y a pas d'armée sans chefs et sans cadres. Eh bien! élisez des chefs; n'en avezvous pas le droit? ne connaissez-vous pas l'histoire de l'Eglise et les droits des prêtres et des fidèles? Les cadres dépendent de vous. «Faisons jaillir, dites-vous, de ces cadres une nouvelle forme religieuse. > Très bien. Mais pour cela, il faut agir et non pas se croiser les bras, se taire et attendre. En tout cas, si vous maintenez vos vieux cadres, vous n'en ferez pas jaillir une forme nouvelle. Votre langage même vous condamne et manifestement vous vous payez de mots. Pour nous, anciens catholiques, nous attendons depuis longtemps votre « forme nouvelle », mais en attendant, nous faisons la réforme, en remettant en lumière les vieux dogmes chrétiens méconnus et en montrant qu'ils sont des germes de «progrès pour les temps nouveaux».

- \* L'ancien-catholicisme et la "Wartburg". Les ultramontains qui s'adjugent le monopole exclusif du catholicisme, et les anticatholiques qui se rient de toute réforme dite catholique, ont intérêt à faire croire que l'ancien-catholicisme n'est rien; que, s'il a eu quelque temps un certain souffle, il n'en a plus. A les croire, ses funérailles sont consommées depuis longtemps. Chaque fois qu'un des plus anciens membres meurt, c'est de nouveau, disentils, le glas de cette secte qui sonne! A l'occasion de la mort de l'évêque Weber, on n'a pas manqué de répéter la même assertion. Et cependant l'ancien-catholicisme est toujours là, malgré la mort des Dœllinger, des Reusch, des Langen, des Reinkens, des Weber, etc. Bien plus, les vides se comblent sans cesse. Les jeunes générations, dont les ennemis de l'ancien-catholicisme se gardent bien de parler, sont plus actives que jamais. En Suisse, la jeunesse catholique-chrétienne est admirablement organisée; ceux qui ont assisté au récent congrès international d'Olten, en ont eu sous les yeux des preuves manifestes. En Allemagne, elle s'organise aussi chaque jour davantage. Prière à nos adversaires de lire le passage suivant du journal protestant susmentionné (4. Mai 1906, Nr. 18, S. 174):
- Als in Nr. 6 dieses Blattes anlässlich des Hinscheidens des Bischofs Dr. Theodor Weber auf die nunmehrige schwierige Stellung des Altkatholizismus hingewiesen und besonders daran erinnert

wurde, dass nunmehr von den Männern der Siebenzigerjahre fast alle dahingegangen seien, da ahnte wohl der Urheber jener Zeilen nicht, dass sich im Altkatholizismus, und zwar gerade unter Gutheissung des verstorbenen Bischofs, eine Bewegung entwickelte, die jeder Sachverständige als eine für den Altkatholizismus nützliche und förderliche erkennen muss. Die altkatholische Jugend hat ihre Pflicht erkannt, und aus ihrem eigenen Empfinden hervor haben sich eine Reihe von sogenannten Jungmannschaften entwickelt, deren Zweck es ist, die Bewegung zu fördern durch Heranbildung tüchtiger und getreuer Männer, die den Mut und die Kraft besitzen, den Kampf der Väter fortzusetzen und denen Gelegenheit geboten ist. sich zu dem Behufe auch entsprechend zu bilden. Um nun diesen Gedanken einheitlicher zur Wirkung bringen zu können, haben am Ostersonntag sich in Mannheim 37 Delegierte dieser Vereine zusammengefunden und einen Reichsverband altkatholischer Jungmannschaften gegründet, dessen Sitz und Führung die Münchener Jungmannschaft übernommen hat. Möge dieses Werk dem Altkatholizismus reichen Segen bringen. — In den letzten Wochen wurde in Marburg a. d. L. und in Bad Reichenhall erstmals altkatholischer Gottesdienst abgehalten. Altkatholische Blätter bitten die im Königreich Sachsen wohnhaften Altkatholiken um Bekanntgabe ihrer Anschrift, damit die Gründung einer Gemeinde in Sachsen, wo bisher kein altkatholischer Gottesdienst besteht, ermöglicht werden kann. Auch im ganzen Königreich Württemberg besteht keinerlei Organisation der altkatholischen Kirche. >

\* Der Schweizerische Verband junger Christ-Katholiken. — Bei der letzten Zählung vom 4. August 1905 zählte der Verband in 18 Sektionen und 6 Ortsgruppen 1183 Mitglieder. Mittlerweile sind in zwei Gemeinden zwei neue Vereine ins Leben gerufen worden. Im Jahre 1904/1905 wurden in diesen Vereinen 108 Vorträge gehalten. Die Gesamteinnahmen betragen Fr. 6479. 90.

Wie der Zentralvorstand, die an den Delegiertenversammlungen jeweils zu wählende dreigliedrige Aufsichts- und ausführende Behörde des Verbandes, in enger Verbindung mit dem Bischof und der Synode steht, denselben alljährlich Bericht erstattet und von ihnen Instruktionen erhält, so stehen auch die einzelnen Sektionen in den Gemeinden in direktem Verkehr mit den Pfarrämtern und den Kirchengemeindepflegern. Die meisten Sektionsstatuten enthalten auch die Bedingung, dass der Pfarrer und der Kirchenrat ein gewisses Aufsichtsrecht geniessen, um auf diese Weise moralisch und direkt auf die Jungmannschaft einzuwirken. So werden die Jungmänner angehalten, sich am kirchlichen und kirchenpolitischen Leben zu beteiligen.

Der Zentralvorstand steht ferner in enger Verbindung mit dem Zentralverband christkatholischer Kirchenchöre. Beide unterstützen und ergänzen einander. In jeder Gemeinde sind die meisten Sänger des Kirchenchores zugleich Mitglieder des betreffenden Vereins junger Christkatholiken. Spezielle und wiederkehrende Festlichkeiten werden gemeinsam durchgeführt.

Zum weitern sind enge und fördernde Beziehungen vorhanden zum alljährlichen Kartellverband der christkatholischen Studierenden an den Universitäten in Bern, Basel und Zürich.

Und der neueste und einer der wichtigsten Vereine ist direkt auf Anregung der Jungmannschaft entstanden. Es ist dies der Zentralverband für die christkatholische Diaspora. Entsprechend ihrem Hülfsverein sammelt diese junge, über die ganze Schweiz verbreitete Organisation Gelder, um durch Missionspfarrer den Diasporamitgliedern Pastoration zu teil werden zu lassen.

In den meisten Gemeinden werden die Vereine junger Christ-katholiken von den Kirchenpflegern nicht nur moralisch, sondern auch finanziell unterstützt. Eine Gegenleistung liegt aber in dem Abkommen, das beinahe überall existiert und das darin besteht, dass die Vereine junger Christkatholiken sozusagen die Unterhaltungssektionen der Gemeinden sind. Und auf diesem Gebiete ist es oft eine Freude, zu konstatieren, mit welchem Eifer und namentlich welchem Erfolg gearbeitet wird. Ich will nur zwei Beispiele erwähnen: Im vergangenen Winter führte eine unserer Landsektionen Anzengrubers Werk: « Der Pfarrer von Kirchfeld » mehrmals und an verschiedenen Orten auf. Und in diesem Winter hat eine Stadtsektion auch mit der Wiedergabe von Laubes vollständigem Schauspiel: « Die Karlsschüler » den grössten Erfolg erzielt.

Alle 20 Vereine sind im Besitze einer guten Bibliothek. In Sektionen, in denen diese Büchereien ganz besonders reichhaltig waren, wurden sie umgewandelt in Gemeindebibliotheken, zu denen alle Gemeindemitglieder Zutritt haben. Wird eine grössere Sammlung zu gunsten eines Kirchenbaues u. s. w. veranstaltet, so ist es eines der ersten Geschäfte der betreffenden Behörden, an die Vereine junger Christkatholiken zu gelangen. So wurden anlässlich der Kirchenbauten in Luzern, St. Gallen, Grenchen u. s. w. recht ansehnliche Summen in unsern Kreisen gesammelt.

Der Zentralverband steht ferner in enger Beziehung mit dem Schriftenlager in Olten. So werden von und durch uns jährlich geeignete Broschüren gekauft resp. abgesetzt. Aber auch die Drucklegung zweckdienlicher Vorträge, die z. B. an unserer alljährlichen Zentralversammlung gehalten werden, wird besorgt...

(Der Katholik, Bern, 9. Juni 1906, S. 191-192.)

\* Conséquences des élections du 6 mai en France. — Le directeur du Bulletin politique de « Demain » (11 mai 1906), s'exprime ainsi : « La majorité du pays vient de prouver avec éclat que le sort de l'Eglise (lire l'Eglise ultramontaine) lui est profondément indifférent. Nous refusons cependant d'admettre que le sens religieux soit complètement éteint dans son âme. Nous refusons d'admettre que la foule, même la plus hostile à la société ecclésiastique, soit inaccessible désormais à tout sentiment chrétien, ne puisse pas tressaillir au contact de la justice et de la charité. Qu'au lieu d'essayer de la conduire ou de la dominer, on s'efforce de la servir, de l'élever en la moralisant, et qu'on entre en contact avec elle par des actes d'amour au lieu de le faire par des paroles d'autorité, et sans doute la face des choses politiques finira-t-elle par être quelque peu changée. Certains seront peut-être choqués par de telles conclusions. Ils reprendront la lutte selon les vieilles tactiques et les vieilles méthodes. Déjà ils s'y préparent. « Recommençons! » s'écrient-ils imperturbablement. Et ils vont recommencer à être battus. Finissons-en au contraire. Finissons-en avec la politique d'opposition traditionnelle ... et que la religion ne se jette plus dans la mêlée sociale autrement que pour séparer les belligérants et panser les blessures des vaincus. » — Très bien.

\* L'impasse ultramontaine. — D'une part, les romanistes qui se piquent encore de libéralisme et qui veulent défendre leurs droits de simples fidèles, s'expriment ainsi avec M. l'abbé Naudet: « l'affirme reconnaître, accepter, aimer autant que qui que ce soit la hiérarchie dûment établie dans l'Eglise de Dieu; mais je refuse tout aussi énergiquement de me ranger du côté de ceux qui demandent que l'on traite la grande masse des catholiques comme des collégiens. L'Eglise est la maison de notre Père; nous sommes des fils de famille, nous ne sommes pas des esclaves. Nous reconnaissons l'autorité, mais nous lui obéissons librement; et quand il y a une décision à prendre, nous regardons comme un devoir d'apporter notre part de raison, d'intelligence, de dévouement...» - Très bien. Mais, d'autre part, M. Naudet ajoute: « Si le pape repousse..., nous suivrons la direction du pape. Nous sommes des soldats, il est notre capitaine. Il serait odieux, en pleine bataille, de faire de l'indiscipline ou même d'hésiter dans le rang. > - On voit la contradiction: car si le capitaine est infaillible, ou si, très faillible, il doit cependant être obéi dans ses erreurs et dans estes, à quoi bon faire étalage de son libéralisme et de ses prétendus droits? quels sont, d'ailleurs les droits de celui qui déclare devoir obéir, quand même le capitaine ferait fausse route? Pourquoi se plaindre d'être traités en collégiens, quand on déclare qu'on doit obéir comme des collégiens à un maître qui se trompe? Non, le pape n'est pas le capitaine de l'Eglise: voilà le premier point qu'il faudrait, avant tout, éclaircir, et c'est cette question qu'on fuit comme la peste, c'est cette question qu'on met hors de doute, même quand on en doute!

\* Encore l'amphibologie romaine. — Elle consiste à jeter aux yeux du public de très belles paroles, pleines de sagesse et que les vrais chrétiens ne peuvent qu'applaudir. Mais, à la fin (sub cauda venenum) il y a une petite phrase, quelquefois même un simple mot, qui rend impossibles toutes ces belles déclarations, parce que ce simple mot (que le public ne remarque pas) les subordonne à la volonté du pape et de sa curie, qui leur sont toujours contraires. C'est ainsi que M. l'abbé Gendron a écrit ce qui suit:

« N'espérons point réaliser l'unité dans les choses douteuses. Ne rêvons point cette chimère impossible. Notre but doit être d'obtenir l'unité dans les choses de la foi. Concentrons sur ce point nos efforts, et abandonnons le reste aux disputes des hommes. Ne laissons point subsister ces équivoques, ces malentendus déplorables qui mêlent les opinions aux dogmes et rendent aux yeux des peuples l'Eglise responsable des actes des partis. Dégageons-la de la mêlée. Montrons-la planant au-dessus des controverses. » — En vérité, ne croirait-on pas entendre un ancien-catholique demandant le rétablissement de l'union entre les Eglises, de l'union dans la foi, dans le dogme, et non pas dans les doctrines humaines? C'est la thèse que nous répétons sans cesse depuis 1872.

Mais M. G. ajoute à ces beaux sentiments la phrase suivante: « Ne rétrécissons pas de notre autorité le domaine des libertés humaines, avant que l'Eglise en ait fixé les limites. » Donc l'Eglise peut fixer des limites aux libertés humaines, bien que le Christ ait fixé à l'Eglise sa mission, qui est d'enseigner aux hommes à observer les préceptes divins (docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis). Et, de plus, l'Eglise, dans la pensée de M. G., est le pape prétendu infaillible et omnipotent. Tel est le dernier mot contre lequel vient se briser tout le libéralisme de parade, auquel tant de naïfs se laissent prendre. M. G. voudrait-il faire croire que la papauté plane au-dessus des controverses et qu'elle ne mêle pas les opinions aux dogmes? Sa conduite de chaque jour démontre formellement le contraire. Elle supprime toutes les controverses qui lui déplaisent, et elle impose comme des dogmes toutes les opinions qui lui sont utiles. Elle ne connaît pas d'autre union des Eglises que leur soumission absolue à son autorité absolue. Le « bravache » n'est pas celui qui démasque l'embûche, mais celui qui la dissimule derrière un boniment captieux et retentissant.

\* La Loi de séparation à refondre. — Déjà la fameuse loi du 9 décembre 1905 est l'objet non seulement des attaques des cléricaux, mais aussi des critiques des libéraux anticléricaux. Dans le Chrétien français du 21 avril 1906, M. Léon Roquet montre que cette loi, par ses défauts, est bien inférieure à la législation de certains cantons suisses, dont Rome s'accommode fort bien; que « ni un gouvernement d'autorité, ni un gouvernement de liberté ne pourront supporter l'état de choses créé par cette loi »; qu'il serait bon de revenir à l'amendement de M. Caillaux (ancien ministre), en le modifiant dans le sens suivant:

« Le Conseil de fabrique élu par les fidèles, dit-il, c'est l'association cultuelle en communion avec les fidèles, c'est la seule solution qui soit juste, habile et en harmonie avec la base démocratique et républicaine de notre constitution et les ressorts de notre vie publique.

Les conseils de fabrique avaient une physionomie juridique que plus d'un siècle de décisions législatives, judiciaires et administratives leur avaient donnée et qu'il fallait prudemment leur laisser, à laquelle on ne devait toucher que par la suite et avec circonspection, avec un sécateur manié savamment et non avec une hache brutale et meurtrière...

Les conseils de fabrique devraient être élus par les fidèles catholiques. Mais comment établir la qualité de catholique?

La question s'est déjà posée. Pour être élu fabricien, la première condition c'est d'être catholique. La jurisprudence a décidé ceci: cette condition doit être entendue en ce sens, qu'il faut n'avoir pas renoncé à la religion catholique, et vivre en son sein (?), quoiqu'il ne soit pas nécessaire d'en remplir exactement les devoirs extérieurs.

M'inspirant de ce texte je composerais ainsi le corps électoral: Sur leur demande les hommes et les femmes âgés de 30 ans, ayant 5 ans de résidence dans la commune, n'ayant aucune tare judiciaire, ayant été baptisés catholiquement et n'ayant pas renoncé à la religion catholique.

Pour être jugés tels, devront:

- a) Les gens mariés, s'être mariés à une église catholique, et s'ils ont des enfants les avoir fait baptiser par un prêtre catholique.
- b) Les célibataires, être agréés par le conseil de fabrique, mais ne pourront être refusés ceux qui, depuis leur majorité, auront été parrains ou marraines, auront donné le pain béni, auront fait baptiser catholiquement un enfant naturel reconnu.

Nous pensons qu'on devrait traiter les femmes comme les hommes. Les curés ne s'en plaindraient pas, car ils ont plus d'influence sur les paroissiennes que sur leurs époux. Les hérétiques ne

protesteront pas, parce que nulle part un schisme sérieux n'existera si les femmes n'en sont pas.

Le conseil de fabrique renouvelé aurait des attributions plus étendues, en rapport avec ses nouveaux devoirs administratifs : la paroisse serait constituée. Comme nous ne rédigeons pas un projet de loi, nous supprimons les détails. Les paroisses affranchies seront si elles veulent, en communion avec Rome.

Qui sait si ce n'est pas là qu'on en viendra après l'essai malheureux d'un système dangereux établi par des gens bien intentionnés qui croyaient faire du rationnel, alors qu'ils s'inspiraient d'illusions et de chimères ou subissaient des suggestions.

Pour être meilleur, le système devra imposer en cas de divisions, la solution de paix, la jouissance commune des édifices. Le droit des majorités à opprimer les minorités est un reste de barbarie, il révolte l'esprit moderne. De cela il y a un symptôme: les législations électorales se modifient, les systèmes majoritaires disparaissent, on leur substitue la représentation des minorités, la représentation proportionnelle. Les idées de justice vont de pair avec les idées de tolérance. Ce courant amènera en France le simultanéum.

\* A propos des associations cultuelles. — M. l'abbé Hippolyte Hemmer a publié, dans la « Revue catholique des Eglises » (avril 1906), les statuts de l'association catholique-romaine de Berne dans le but d'engager les catholiques-romains de France à les prendre comme modèles. J'y relève l'article 28 ainsi formulé: « Tous les droits et obligations de l'ancienne paroisse catholique-romaine de Berne passent à l'association cultuelle catholique-romaine de Berne. > Or cet article me semble non seulement discutable, mais erroné, et les Français, qui s'en autoriseraient pour avoir les mêmes prétentions en France, se méprendraient gravement. La vérité est qu'il n'y avait à Berne, en 1873, qu'une seule paroisse catholique; qu'à la suite des discussions qui ont éclaté dans cette paroisse au sujet des nouveaux dogmes vaticanesques, les partisans de ces nouveaux dogmes ont été mis en minorité et se sont retirés légalement par déclaration officielle, de ladite paroisse, pour constituer une association particulière. Il est clair qu'en sortant de la paroisse, ils n'ont emporté aucun des droits de la paroisse, lesquels sont restés et restent encore à la paroisse. Rien n'a donc passé de la paroisse à la nouvelle association, qui, du reste, n'a jamais voulu, jusqu'à présent, ni se constituer en paroisse, ni rentrer dans la paroisse. Par le fait de cette sécession des ultramontains infaillibilistes, la paroisse catholique de Berne est restée l'ancienne paroisse catholique non-infaillibiliste.

\* Le P. Antoine Malvy et l'Union des Eglises chrétiennes. — Le P. Ant. Malvy, S. J., a publié, dans le « Messager du cœur de Jésus » (avril 1906), un article intitulé: L'Union des Eglises chrétiennes, dans lequel règne une grande urbanité, mais une urbanité pleine de réticences, inconscientes peut-être, regrettables toutefois. Que le R. Père me permette de lui dire pourquoi. Je le suivrai page par page.

Il divise le monde chrétien en trois groupes: le groupe catholique romain, le protestant et les chrétientés orientales. Il adjuge au premier « pas tout à fait la moitié du christianisme », et « l'autre moitié » aux deux autres. « Nous ne tenons pas compte, dit-il (p. 10), des minorités infimes: nestoriens, monophysites, jansénistes, etc.... » Comprend-il les anciens-catholiques sous le titre de « jansénistes » ? Peut-être même pas, tant il paraît les dédaigner!

Le bon Père est très dur envers les protestants, qui n'ont que des « cadres équivoques » (p. 11). Dans ce protestantisme, il y a une « communion religieuse » — il ne dit pas une Eglise — qui lui paraît échapper à la désorganisation : c'est « l'extrême droite de l'anglicanisme », « petit troupeau, encore si déplorablement engagé, dans les compromis d'un établissement officiel, avec les extrêmes négateurs du principe dogmatique ». Dans cette même page est citée une «étonnante prophétie » ; de qui? de Joseph de Maistre!

L'excellent Père croit « qu'il faut regarder » plutôt du côté des Eglises d'Orient, où tout lui paraît faciliter « un rapprochement avec l'Eglise romaine » (p. 11). N. B. Ce n'est pas l'Eglise romaine qui se rapproche, mais c'est avec elle que lesdites Eglises se rapprochent. C'est plus qu'une nuance, c'est un programme!

Pour ne pas effrayer les Orientaux, le Père leur dit qu'entre eux et l'Eglise romaine, « on aurait de la peine à relever quelque différence » de croyance; c'est « à peu de chose près les mêmes dogmes » (p. 12). Ainsi l'infaillibilité du pape, l'immaculée-conception, les dogmes du concile de Trente et du concile de Florence, le filioque, le mariage des prêtres, etc., sont à peine des différences! Conclusion: frères orientaux, n'hésitez donc pas à vous unir avec l'Eglise romaine!

Toutefois, le bon Père ne désire pas qu'on discute les choses. Il n'a pas confiance dans les « pourparlers théologiques », ni dans les « discussions de droit » (p. 16). Oh! combien la Revue internationale de théologie, fondée dès 1892 pour travailler au rétablissement de l'union par des eclaircissements doctrinaux sans réticence, combien, dis-je, elle doit lui déplaire! Aussi ne la mentionne-t-il même pas, tandis qu'au contraire « il ne saurait trop recommander la Revue catholique des Eglises » (p. 7). Ces petites finesses ne font-elles pas sourire?

Le Père veut remplacer le rapprochement des esprits dans un dogme net, par «un rapprochement des cœurs par la charité» (p. 16). Et en même temps qu'il parle de charité, il traite les Orientaux de « dissidents ». Les seuls orthodoxes aux yeux du Père, sont donc les catholiques romains! Tout le reste est dissident, ou même, comme les anciens-catholiques, zéro. Le Père, ému par sa charité, parle du devoir « de s'examiner soi-même, de se frapper la poitrine et de s'amender ». «Eh quoi! s'écrie-t-il, peut-on être en faute quand on a pour soi la vérité? Assurément. Dieu, qui a garanti l'infaillibilité à son Eglise (il ne dit pas au pape), n'a pas promis l'impeccabilité aux croyants » (p. 14). Conclusion : frères orientaux, qui vous croyez dans la vérité, vous n'êtes pas impeccables, donc examinez-vous, frappez votre poitrine, et alors vous pourrez vous unir avec l'Eglise romaine!... Il est manifeste, en effet, que ces belles exhortations s'adressent aux Eglises d'Orient et non à la hiérarchie romaine, encore moins au pape.

De bonne foi, le P. Malvy peut-il s'illusionner jusqu'à croire que les chrétiens d'Orient vont se laisser prendre par de telles amorces, qui, on en conviendra, sont au fond plus insolentes que charitables? Ce n'est pas la charité à fleur de peau qui fera l'union, mais seulement la charité dans la vérité et dans la pleine lumière.

\* Catholiques et Protestants. — Sous ce titre, M. Maurice Legendre a prétendu (dans la « Revue catholique des Eglises », mai 1906): que « les symptômes d'un rapprochement des catholiques et des protestants... paraissent décisifs » (p. 257). Il répète à cette même page ce mot décisif. Que Dieu l'entende! Mais je dois avouer que, dans les relations entre Rome et les Eglises protestantes, je suis très éloigné de voir un rapprochement décisif. M. Legendre lui-même se sert d'expressions qui ne peuvent qu'éloigner de Rome les protestants. Il parle, en effet, du protestantisme comme d'une hérésie (p. 258), et donne à entendre que ce sont les protestants qui doivent renoncer à leur protestantisme hérétique et se rapprocher de Rome. Se rapprocher n'est même pas le terme que M. L. devrait employer, s'il voulait parler exactement; il devrait dire que les protestants doivent entrer dans l'Eglise de Rome, la seule vraie! Or, il n'est question de cela dans aucune des Eglises protestantes. Donc M. L. s'abuse totalement.

De plus, il émet des considérations étranges sur la prétendue immobilité que les protestants auraient d'abord revendiquée contre les institutions et les doctrines romaines, étrangères à l'Evangile et à l'Eglise primitive. M. L. semble confondre la fixité du dogme chrétien, nettement affirmée par S. Paul et par l'Eglise primitive,

avec l'immobilité de la théologie et de la discipline ecclésiastique, immobilité que l'Eglise primitive n'a jamais enseignée. Bossuet, tonnant contre les variations protestantes, fait l'effet d'un coupable qui crie contre les coupables pour faire croire qu'il n'est pas de leur nombre. Avec quelle facilité les protestants ne pouvaient-ils pas lui répliquer en énumérant simplement les variations romaines! M. L. commet donc une grosse erreur et une grosse maladresse, en portant la question du rapprochement sur un terrain qui est celui de la division.

Il est toutesois, dans son étude, un aveu qui mérite d'être signalé. Parlant des catholiques-romains, il dit (p. 259): « Si, par une fâcheuse convention tacite, nous avons pris l'habitude de considérer comme protestant, indistinctement, tout élément, toute idée, rencontrés chez un auteur protestant, et comme catholique tout ce qui se dit ou se pense à l'ombre du catholicisme, il y a là une illusion grossière et funeste, à laquelle il faut apprendre à renoncer. Il est pourtant aujourd'hui évident que les deux grands adversaires ont, par la discussion, grossi d'une manière fausse et factice les caractères par lesquels ils s'opposaient, et, plus souvent, croyaient s'opposer l'un à l'autre. » Très bien. Cet aveu est gros de conséquences. Mais Rome ratisserait-elle ces conséquences? Je crois qu'elle songe précisément le contraire.

- \* Chez les Anglicans. La confusion au sujet du nouveau Bill sur l'instruction publique est telle que nous renonçons à analyser les documents. On lira avec intérêt les nouvelles suivantes:
- Nicene Churchmen's Union. The fourth annual meeting was held at the Church House, Major Spencer (the president) in the chair. He regretted the slow increase of membership. The appeal now being circulated asked the Pan-Anglican Bishops at Lambeth in 1908 to take some definite action to promote the reunion of Christendom; and with the view of enabling a larger number to combine in making this appeal, it had been suggested that the Nicene Churchmen's Union should become an international Society, including not only colonial and foreign Churches in communion with us, but also members of the Orthodox Churches of the East. Should this suggestion be approved by that meeting, the Council would communicate with representatives of the Orthodox Churches, and with all the members of the Union. Such a Society would awaken the interest in the cause of reunion, and would powerfully support the appeal to be sent to the Bishops at Lambeth. The reawakened appreciation of unity should make them hopeful, and encourage renewed effort in working out the task they had undertaken. The motion was seconded by the Rev. S. Greatheed, and supported

by the Rev. G. B. Howard, who said that the report drew attention to an important document of the last Lambeth Conference, wherein "Committee XI." specified the chief "hindrances" to Communion with the East, and mentioned the *Filioque* clause as "the first and most formidable" of all. That clause, he said, was not part of the Church's creed, and while we retained it union could not be expected.

(Guardian, may 23, 1906.)

The Church in the United States. Trial of Dr. Crapsey. The trial of Dr. Grapsey before the court of the diocese of Western New York has been concluded, but the court has not yet rendered its verdict to the Bishop. A large part of the testimony offered, including that of clergymen who were called as "experts" to testify what was allowed by way of teaching in our Church and in the Church of England, together with that of books like the Encyclopædia Biblica offered for the same purpose, was excluded. The proposal to inquire into the truth of the teaching alleged to have been given, as distinguished from the question of its correspondence with the faith of the Church, was also ruled out. Dr. Crapsey was not called to testify in his own behalf, but his counsel read a statement prepared by him, in which the following was given as his teaching in regard to the Incarnation:—

"I have not denied, I have asserted, the Incarnation. If the Word was made flesh and dwelt among us in Jesus Christ our Lord, then that Flesh was human flesh and human blood, and the flesh in which the Word dwelt had its origin in the seed of man's flesh, from which it is generated by a process so marvellous that it is an everlasting and constant miracle; and therefore, instead of denying, I assert positively the Incarnation of the Word of God in Jesus Christ my Lord. I give to the Creed that interpretation which is most consonant with the whole tone, temper, and teaching of the Holy Scriptures, and also most in accord with the ways of God as I have learned those ways of His from my study of their manifestation in His outward works and in my own inward nature."

It is worthy of notice that the most influential secular papers of the country, commenting on Dr. Crapsey's case, have clearly stated the question which has been raised as being one of loyalty to the teaching of the religious body to which he had given his allegiance. The charge of persecution or of repressing honest inquiry and sound learning, which is generally raised under like circumstances, has scarcely been heard; there has been rather the expression of wonder that any seriously-minded man should be willing to recite in public a Creed and to use a Liturgy which plainly declares certain statements to be true, and then to deny those

statements when at the same service he takes the place of a teacher. And this is the position not only of secular papers which may be recognised as having a Churchly tone, but also of some which are known to be distinctly non-Churchly in their general sympathy; they recognise that the question before the ecclesiastical court is that of loyalty and moral honesty. The New Unitarian newspaper editorially takes the same position. It says:-"In final issue the Unitarian approval must go with his accusers rather than with him. It is honest and brave to declare one's departure from ancient creeds as precisely as Dr. Crapsey has done; but having so departed from the dogmas, we cannot make the continued repetition of words which express those dogmas in the solemn language of prayer and the impressive dignity of the Creed square with the cardinal principles of sincerity and spiritual responsibility for which religion stands. Until the Protestant Episcopal Church attains courage to modify its Creed and prayers to meet the living faith of the Liberals of to-day, it has no right to be timid in insisting that the sacred words of worship be not repeated at its altars by those who repudiate their plain intent." The dissentient voices, strange to say, are for the most part those of Churchmen who claim that the Church gives licence to her priests to teach, as under her sanction, whatever they may be persuaded is the "historic" truth which underlies, even when it seems to deny explicitly, the statements of her creeds; and they seem to go so far as to affirm that the sole duty of the Church under these circumstances is to attempt to persuade their teachers that they are wrong, herself acknowledging the possibility that they may be right after all.

(Guardian, may 23, 1906.)

— Angleterre et Saint-Siège. Sous ce titre, M. Spencer Jones a publié, dans la «Revue catholique des Eglises» (mars 1906 et suiv.), une série d'articles où apparaît clairement la mentalité des anglicans romanisants. Ils se croient catholiques, et de fait ils ne sont guère que romanistes sous la dénomination (encore conservée) d'anglicanisme. Citons quelques détails:

D'abord, l'auteur juge des Eglises par les gros chiffres. Rome lui apparaît « la plus importante », parce qu'elle compte 240 millions d'adhérents. Et comme on objecte que ce sont des adhérents de naissance, ou de routine, ou de « nom », il réplique qu'il en est de même dans l'Eglise anglicane et dans l'Eglise d'Orient (p. 130). Et il passe outre, croyant l'objection réfutée. Quelle superficialité de jugement et de critique!

Ensuite, il se range à l'opinion de l'abbé Duchesne, disant (p. 131) que « l'Eglise anglaise est bien une colonie de l'Eglise romaine ». Ne dirait-on pas que la réforme du XVIe siècle n'est plus rien?

La thèse fondamentale de M. Spencer Jones est que l'Eglise de Rome ne peut pas changer en matière de doctrine. Pourquoi? Parce qu'elle ne peut pas se déjuger dans ses principes essentiels (p. 134-136). D'où la conclusion que, si les autres Eglises chrétiennes veulent «rentrer en communion avec Rome» (sic, p. 203), elles n'ont qu'à «se conformer à elle dans leur foi». A quoi l'on peut répliquer: 1° que, de fait, Rome a changé maintes fois de doctrine dans le cours des siècles; donc, qu'elle peut changer encore; 2° que non seulement elle le peut, mais qu'elle le doit: car, lorsqu'on a erré, c'est un devoir d'honneur, entre gens du monde, a fortiori entre chrétiens, de dire: Confiteor et de revenir à la vérité, qui doit l'emporter, naturellement et surnaturellement, sur l'orgueil.

L'auteur objecte que, lorsque l'Eglise romaine définit comme dogmes des doctrines que ses meilleurs théologiens ont rejetées comme des erreurs, ce n'est pas de sa part un changement radical, mais la « détermination d'une croyance » (p. 198). Il ne voit pas que, de fait, cette prétendue « croyance » est le contraire de la non-croyance antérieure, non-croyance qui était parfaitement orthodoxe, et cela pendant des siècles. M. Spencer Jones se paie de mots avec une aisance extrême. Où a-t-il vu, en outre, que « l'infaillibilité pontificale a été émise par St. Thomas comme une opinion et avec l'espoir qu'après son développement normal elle aboutirait à un dogme? » (p. 198). Comment n'a-t-il pas vu que ce même Thomas, en niant l'immaculée-conception, n'a certainement pas eu l'espoir qu'elle serait jamais un dogme?

Evidemment cette mentalité anglicane est tout à fait mûre pour Rome. Rome ne se presse pas, parce qu'elle est sûre de la cueillir dès qu'elle voudra.

— Entre le Tablet et le Guardian. We learn with regret that the Roman Catholics are offended because the Bishop of London spoke of them in his Albert Hall speech by the colloquial name of "the Romans". The Tablet even accuses him of "inventing a new nick-name"; but if it is a nick-name, it is very far from being new. Our contemporary—to whose controversial ability and literary distinction we gladly bear our testimony—asks "whether it was wise to choose this particular moment for insulting the Catholics of England". Really, this is very thinskinned. The Bishop of London insulted nobody. "Romans" and "Romanists" are no more nick-names nor insults than "Anglicans"—an expression which no member of the Church of England resents. The Tablet begins its remarks by referring to the Albert Hall meeting as a "Protestant demonstration"; but our contemporary must surely be aware that vast numbers of Church-people regard "Protestant" as a rather offensive

nick-name. It is time that the members of the two great branches of the Catholic Church understood each other a little better than this. To suggest that the Bishop of London's speech has made "cooperation with the Establishment against the Education Bill more difficult" is surely to put on the air of a tragedy Queen.

(Guardian, may 23, 1906.)

\* A lire: — Dans les Annales de philosophie chrétienne (juin 1906, p. 321), à propos des Ames celtes de H. Reynès Montlaur: « C'est toujours la Ste Marie Madeleine du P. Lacordaire, recommencée dans le style de Mme Craven, toujours la pseudo-érudition que les bonnes âmes anglicanes savourent dans les histoires romancées du doyen Farrar. Cet évangile un peu fade peut, dit-on, faire du bien à toute une catégorie de lectrices... Nous aimons mieux croire que la fortune de ce romanesque chrétien sera courte dans le pays de Pascal et de Bossuet >; — dans la Revue (Jean Finot), 1er avril 1906: les cahiers de jeunesse de Renan; Taine comme historien (Faguet); G. Clémenceau (M. Leblond); — 15 mai: Napoléon et les trappistes (G. Canton); — Ier juin: les penseurs grecs (Faguet); — dans la Revue du Clergé français, 1er mai 1906: sur le denier de S. Pierre (p. 544-548); — dans la Revue des cours du 12 avril, un très substantiel article de M. Desdevises du Dezert sur «l'Eglise au XVIIIº siècle >: les cardinaux Dubois, Fleury, de Bernis, de Rohan, de Brienne; les évêques nobles, les évêques vertueux et bienfaisants, le bas clergé, les jésuites de Louis-le-Grand, les bénédictins de Saint-Maur et leurs œuvres, les abbés hommes de lettres; — dans le numéro du 19 avril, un article non moins intéressant du même auteur, sur « la fin du jansénisme »: la rupture de la paix de Clément IX et pourquoi, le cas de conscience de 1701, le quesnellisme et la bulle Unigenitus, le diacre Pâris et les convulsionnaires, le fanatisme aveugle de l'archevêque Chr. de Beaumont, l'expulsion des jésuites; pourquoi le jansénisme a-t-il eu tant de succès en France, le caractère français étant cependant si rebelle au jansénisme? N.B. On pourrait demander aussi pourquoi le jésuitisme a eu tant de succès en France, malgré le caractère français qui lui est si hostile. — Dans la Revue d'histoire et de littérature religieuses, avril 1906: la déposition de la mère Angélique Arnauld sur les vertus de S. François de Sales en 1628 (p. 174-187); dans les Studi religiosi (marzo-aprile, 1906): Il Vecchio Cattolicismo e la Chiesa russa (A. Palmieri): — dans la Wartburg (München, 4 mai 1906): Der Peterspfennig (Vigilius).

Le Directeur-Gérant: Prof. D' E. MICHAUD.

# Bischof von Anzer

die Berliner amtliche Politik und die evangelische Mission.

Von

Friedrich Nippold.

Preis Mk. 1. 80.

# Römische Taktik

in den Vereinigten Staaten.

Von

Karl Knortz,

Evansville, Indiana.

Preis Mk. 1.50.

Beiträge zur Reformationsgeschichte.

# Bibliographia Brentiana.

Bibliographisches Verzeichnis der gedruckten und ungedruckten Schriften und Briefe des Reformators Johannes Brenz. A Nebst einem Verzeichnis der Literatur über Brenz, kurzen Erläuterungen und ungedruckten Akten.

Mit Unterstützung der Württembergischen Kommission für Landesgeschichte

bearbeitet von

Lic. Dr. W. Köhler, Privatdozenten an der Universität Giessen. Lic. Friedr. Reinh. Lipsius:

### Kritik der theologischen Erkenntnis.

Preis Mk. 5. 50.

Dr. Emil Ott:

### Die Religionsphilosophie Hegels,

in ihrer Genesis dargestellt und in ihrer Bedeutung für die Gegenwart gewürdigt.

Preis Mk. 3. -.

#### D. Georg Grave:

### Selbstbewusstsein und Willensfreiheit,

die Grundvoraussetzungen der christlichen Lebensanschauung mit besonderer Berücksichtigung ihrer modernen Bestreitung geprüft und dargestellt.

Preis Mk. 3. 20.

Dr. Karl Heim:

#### Das Weltbild der Zukunft.

Eine Auseinandersetzung zwischen Philosophie, Naturwissenschaft und Theologie.

Preis Mk. 4. -, gebunden Mk. 5. -.

Professor Goswin Uphues:

### Religiöse Vorträge.

Preis Mk. 1. 80, kartonniert Mk. 2. 40.

Professor Dr. J. Kohler:

#### Der Geist des Christentums.

Preis Mk. 1, 20.

Professor D. A. Dorner:

# Grundprobleme der Religionsphilosophie.

Vorträge. Preis Mk. 3. 20.